



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 9 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/28 de la Municipalité du 27 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'600'000.- pour permettre la rénovation et la modernisation de treize WC publics répartis sur le territoire communal ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 6933.331 du budget du Service de la propreté urbaine, division propreté du domaine public ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6933.390 les intérêts en lien avec les dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 9 mars deux mille vingt et un.

La présidente :



La secrétaire adjointe :